République Française

Département de la Loire



Arrêté du Maire

Ville de Veauche Occupation Du Domaine Public Arrêté de police

Objet : PROLONGATION de l'arrêté 2025/09/332. Le stationnement est interdit et la circulation est alternée par feux tricolores au niveau du numéro 33 Rue Max de St-Genest 42340 Veauche

Le Maire de la Commune de VEAUCHE,

Vu le code de la route 1^{ère} partie et notamment l'Article L 411-1, L 325-1 et suivants, R 325-1 et suivants et R 417-10 relatifs à la réglementation de la circulation, R411-25, R 411-8,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales – Articles L 2122-24, L 2212-1, L 2213-1, L 2213-2,

Vu la demande du 05/11/2025 formulée par Monsieur LOMBARD Frédéric directeur d'exploitation de l'entreprise BERNARD TP situé au 1078 Rue Roland Garros 42160 Andrézieux-Bouthéon

2 04/77/36/57/71

Considérant qu'il convient de prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la réglementation de la circulation et la sécurité publique

Arrêté

<u>Article 1^{er}</u>: Afin de permettre le bon déroulement des travaux suivants : Travaux de réseaux pour viabilisation d'un lotissement Le stationnement est interdit et la circulation est alternée manuellement au niveau du numéro 33 Rue Max de St-Genest 42340 Veauche

Du Lundi 29 Septembre 2025 à 7h00 au Lundi 12 Décembre 2025 à 18h00

<u>Article 2</u>: La signalisation et les déviations nécessaires à l'application des présentes décisions se feront par la mise en place de panneaux adéquats par l'entreprise chargée des travaux.

<u>Article 3</u>: La Directrice Générale des Services et la Police Municipale sont chargées chacun pour ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur LOMBARD Frédéric
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de ST GALMIER
- La Police Municipale de Veauche

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- certifie que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

Fait en Mairie de Veauche, Le 06/11/2025

Pour le Maire, Gérard DUBOIS

